



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 13 novembre 2017 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conceillères :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Carl Croteau |
| 3- | 6- Claude Blais |

Madame Solanges Thibault est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Madame Jessika Lacombe, mairesse, mesdames Vanessa Daigle, Solanges Thibault, Dannie Mercier, conceillères, et messieurs Rock Côté, Carl Croteau, Claude Blais conseillers, déposent leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 heures.

NO-17-147

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 13 novembre 2017 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption

2. Rapport de la présidente d'élection
3. Adoption des délibérations précédentes
4. Acceptation et adoption des comptes du mois
5. Travaux de plomberie pour l'édifice municipal
6. Évaluation environnementale de site–Phase II
7. Avis de motion pour un règlement sur le taux de taxes foncières et de services
8. Relocalisation du bureau de poste de la municipalité
9. Nomination d'un maire suppléant
10. Autorisation de signatures chèques et documents
11. TECQ
12. Opération Nez Rouge
13. Club des motoneigistes du Lac William
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de question (s)
17. Levée de la séance

ADOPTE

NO-17-148

RAPPORT D'ÉLECTION

Élection au poste de maire et de conseillers aux sièges no. 1, 2, 3, 4,5, 6

Mise en candidature

La période de mise en candidature a été tenue du 25 septembre au 6 octobre 2017 à 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

Avis d'élection

Un avis d'élection a été publié le 21 septembre 2017.

Un avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise a été publié le 21 septembre 2017.

Déclarations de candidatures

M. Rock Côté, 561, Rang 10 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller # 1

Signatures : Danie Côté, Laurent Couture, Jean-Marie Rodrigue, Monique Labrecque, Johanne Lambert, Jocelyn Boily, Josette Duval Boily, Claude Blais, Gaétane B. Blais, Réjeanne Bilodeau, Fernand Pouliot, Jean-Louis Leclair, Rolande Côté, Line Rodrigue, Simon Côté, Cynthia Boulet

Déposée le 28 septembre 2017

Mme Vanessa Daigle, 501, Rue Principale à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère #2

Signatures : Alexandre Martineau, Gaston Martineau, Suzie Niquette, Lucie Labranche, Jules Martineau, Daniel Marois, Nancy Lacroix, André Laflamme, Carmelle Grégoire, Angèle Daigle, André Mercier, Kacy Daigle

Déposée le 6 octobre 2017

Mme Solanges Thibault Turcotte, 517, Rue Principale à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 3

Signatures : Mario Turcotte, Julie Gauthier, Michel Côté, Marc Laflamme, Sylvie Mathieu, Camille Martineau, Hélène Turcotte, Claude Turcotte, Léo Turcotte, Guy Beaudoin, Jules Godbout, Michel Fortier, Michel Guillemette, Denise Daigle, Lynda Boulanger, Bruno Paradis, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais, Rock Côté, Dannie Mercier, Vanessa Daigle

Déposée le 5 octobre 2017

Mme Dannie Mercier, 509, Rue Principale à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 4

Signatures : Tommy Hudon, Daniel Marois, Nancy Lacroix, André Laflamme, Lucie Labranche, Marc Laflamme, Solanges Thibault, Carl Croteau, Rémi Mercier, Sonia Desmarais, André Mercier, Angèle Daigle

Déposée le 6 octobre 2017

M. Carl Croteau, 191, Rue de l'Église à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 5

Signatures : Rémi Mercier, Vanessa Daigle, Lucie Labranche, Jules Martineau, Alexandre Martineau, André Pouliot, Réjeanne Bilodeau, Fernand Pouliot, André Mercier, Sonia Desmarais, Angèle Daigle.

Déposée le 6 octobre 2017

M. Claude Blais, 258, Rang 10 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 6

Signatures : Rock Côté, Gaétane Baril Blais, Raymond Paré, Suzanne Baril Paré, Jean-Marie Rodrigue, Vanessa Daigle, Solanges Thibault, Dannie Mercier, Laurent Couture

Déposée le 3 octobre 2017

Aucun candidat au poste de maire à cette date

M. Rock Côté étant le seul candidat au poste de conseiller no.1 a été proclamé élu le 6 octobre 2017 et assermenté 10 octobre 2017.

Mme Vanessa Daigle étant la seule candidate au poste de conseillère no.2 a été proclamée élue le 6 octobre 2017 et assermentée le 11 octobre 2017.

Mme Solanges Thibault Turcotte étant la seule candidate au poste de conseillère no. 3 a été proclamée élue le 6 octobre 2017 et assermentée le 11 octobre 2017.

Mme Dannie Mercier étant la seule candidate au poste de conseillère no. 4 a été proclamée élue le 6 octobre 2017 et assermentée le 10 octobre 2017.

M. Carl Croteau étant le seul candidat au poste de conseiller no. 5 a été proclamé élu le 6 octobre 2017 et assermenté le 6 octobre 2017.

M. Claude Blais étant le seul candidat au poste de conseiller no. 6 a été proclamé élu le 6 octobre 2017 et assermenté le 10 octobre 2017.

Vu le poste de maire n'ayant aucune candidature, un avis public d'élection a été publié le 12 octobre 2017 pour le recommencement des procédures pour combler ce poste.

La période de mise en candidature a été tenue du 16 au 27 octobre 2017 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

Déclarations de candidatures

Mme Jessika Lacombe, 154, rue de l'Église, 231, Route Roy à St-Adrien-d'Irlande, au poste de maire

Signatures : Sonia Desmarais, Daniel Pouliot, Kathy Lessard, Christian Lacombe, Tommy Hudon

Déposée le 27 octobre 2017

Mme Jessika Lacombe étant la seule candidate au poste de maire a été proclamée élue le 27 octobre 2017 et assermenté 27 octobre 2017.

Ghislaine Leblanc
Présidente d'élection

NO-17-149

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-17-150

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'octobre 2017, totalisant 418 039.71\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 40 à 43, totalisant 1 191.10\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	6 810.55\$
Police	15 319.00\$
Voirie	328 453.56\$
Eau potable	2 060.93\$
Ordures, recyclage	3 796.25\$
FDT projet	527.11\$
Eaux usées	23 627.43\$
Remis gouvernementales	2 809.01\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés pour le mois d'octobre 2017 ainsi que les états comparatifs pour le deuxième semestre.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-17-151

**TRAVAUX DE PLOMBERIE POUR
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que les tuyaux qui acheminent l'eau potable révèlent la présence d'un haut taux de cuivre lors des analyses;

Attendu que l'on doit remédier à la situation pour revenir aux normes de la qualité d'eau potable;

Attendu que l'on doit remplacer les conduites par du pex ;

Attendu que la municipalité doit distribuer une eau de qualité pour les utilisateurs de ses locaux;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil mandatent la Plomberie 1750, 935, ave Saint-Louis, Plessisville à effectuer les travaux nécessaires pour le retour aux normes exigées par le règlement sur la qualité de l'eau potable au montant de 4 545.00 plus taxes.

ADOPTE

NO-17-152

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DE SITE-PHASE II**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU que suite aux conclusions de l'étude environnementale de site Phase I, le site présente des risques de contamination;

ATTENDU que la présence antérieure d'une station-service, au nord de l'intersection des rues Principale et de l'Église, est un indice de contamination potentielle des sols;

ATTENDU que la présence d'un poste d'utilisateur sur une des propriétés adjacentes à la zone d'étude, située au 161 rue de l'Église constitue un risque de contamination potentielles des sols de la zone d'étude;

ATTENDU que les rues de la Grotte, Turcotte et Municipale n'étaient pas pavées jusque dans les années 1990, que des abat-poussières ont été utilisés et que la circulation de véhicules automobiles sur une route non imperméabilisée, peut causer une contamination

des sols par des fuites d'huiles ou d'hydrocarbures répétées;

POUR CES RAISONS, les membres de ce conseil mandatent Avizo Experts-Conseils inc. pour effectuer l'évaluation environnementale de site Phase II afin de déterminer la qualité des sols à l'emplacement des zones à risques environnementaux identifiées lors de la Phase I au montant de 7 655,00\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-17-153

**AVIS DE MOTION POUR UN
RÈGLEMENT SUR LE TAUX
DE TAXES FONCIÈRES
ET DE SERVICES**

Monsieur Claude Blais donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant le taux de taxes foncières et de services pour l'année 2018.

NO-17-154

**RELOCALISATION DU BUREAU DE
POSTE DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau de poste de Saint-Adrien-d'Irlande soit relocalisé dans la salle 1 au sous-sol de l'édifice municipal d'ici la fin du mois novembre 2017.

ADOPTE

NO-17-155

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES
ANNÉES 2014-2018**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTE

NO-17-156

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Claude Blais, comme maire suppléant, pour les mois de décembre 2017, janvier 2018, février 2018

NO-17-160

CORRESPONDANCE

Lettre reçue, datée du 30 octobre 2017, de Postes Canada, nous informant de la réduction possible des heures d'ouverture durant semaine au bureau de poste de Saint-Adrien-d'Irlande.

Lettre reçue pour une demande de commandite pour Club des motoneigistes du Lac William

Lettre reçue pour une demande de commandite pour Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches-Opération Nez Rouge

NO-17-161

VARIA

Aucun

NO-17-162

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-17-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 27.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.